|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 12 avril 2018

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Réf.:****Tél.:Fax:E-mail:** | **Circulaire TSB 86**CE 17/XY+41 22 730 6206+41 22 730 5853[tsbsg17@itu.int](tsbsg17%40itu.int) | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 17;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des Etats Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelle Recommandation UIT-T X.1249 (X.tfcma) et UIT-T X.1361 (X.iotsec-2), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, 29 août – 7 septembre 2018)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandation mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 29 août au 7 septembre 2018. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 4/17.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelle Recommandation UIT-T X.1249 (X.tfcma) et UIT-T X.1361 (X.iotsec-2), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des Etats Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les Etats Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au 17 août 2018 à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des Etats Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les Etats Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexes:** 2

Annexe 1
(de la Circulaire TSB 86)

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de Recommandation
UIT-T X.1249 (X.tfcma) et UIT-T X.1361 (X.iotsec-2)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1361 (X.iotsec-2) [[SG17-R20](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0020)]

## Cadre de sécurité applicable à l'Internet des objets fondé sur le modèle passerelle

Résumé

L'Internet des objets est une infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution.

La Recommandation UIT-T X.1361 décrit un cadre de sécurité applicable à l'Internet des objets qui s'appuie sur des passerelles de sécurité. Cette Recommandation analyse les menaces et les problèmes de sécurité dans l'environnement de l'Internet des objets et décrit les capacités qui pourraient permettre de faire face à ces menaces et à ces problèmes et de les atténuer. Elle présente une méthode générale permettant de déterminer quelles capacités de sécurité sont requises pour faire face à ces menaces et à ces problèmes et les atténuer dans le cadre de l'Internet des objets.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1249 (X.tfcma) [[SG17-R22](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0022)]

Cadre technique pour lutter contre le spam publicitaire sur les applications mobiles

Résumé

La Recommandation UIT-T X.1249 définit un cadre technique pour lutter contre le spam publicitaire sur les applications mobiles. Le spam publicitaire sur les applications mobiles désigne la diffusion de publicités non sollicitées qui s'affichent dans une application mobile. Ces messages non sollicités peuvent apparaître sur l'écran du dispositif mobile sous forme d'un bandeau situé en haut ou en bas de l'écran, d'un interstitiel sur mobile ou d'une superposition. Parallèlement à l'essor rapide des applications mobiles, la publicité sur ces applications a connu une croissance spectaculaire. Il faut d'urgence pouvoir filtrer les publicités non désirées ou malveillantes, pour des raisons liées à l'expérience utilisateur ainsi qu'à la sécurité. De nombreuses contre-mesures ont été proposées et mises en œuvre, mais toutes présentent des limites ou des inconvénients, et les utilisateurs font toujours face à un volume important et à une grande part de spams publicitaires sur les applications mobiles. Il est donc nécessaire d'établir un cadre pratique pour lutter contre le spam publicitaire sur les applications mobiles, pouvant incorporer de manière raisonnable les avantages de toutes les contre-mesures.

Annexe 2
(de la Circulaire TSB 86)

Objet: Réponse des Etats Membres à la Circulaire TSB 86: Consultation au
sujet des textes déterminés des projets de nouvelle
Recommandation UIT-T X.1249 (X.tfcma) et
UIT-T X.1361 (X.iotsec-2)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **A:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
|  |  |  |  |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des Etats Membres au sujet des projets de document déterminés dont il est question dans la Circulaire 86 du TSB, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet deRecommandation UIT-T X.1249(anciennement X.tfcma) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| **Projet deRecommandationUIT-T X.1361 (X.iotsec-2)** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [Etat Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_